

## REGLEMENT DU RAID LOZERE SPORT NATURE

### ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Le Raid Lozère Sport Nature est organisé par l'association Lozère Sport Nature dans le département de la Lozère.

### ARTICLE 2. DEFINITION

2.1 Le Raid Lozère Sport Nature est un raid multisports. Il est composé des disciplines suivantes : VTT, Trail, Run and Bike, canoë qui s'enchaîneront avec divers formats d'orientation : balisage, cartes IOF, cartes IGN, road-book...

2.2 Les équipes sont composées de 2 (3 pour la version 24h) concurrents toujours en course.

### ARTICLE 3. PARTICIPATION

3.1 Le Raid Lozère Sport Nature est ouvert à toutes les personnes convenablement entraînées, âgées d'au moins 18 ans le jour du départ pour le raid Long et de 12 ans pour le raid Court.

3.2 La participation au raid est soumise à l'inscription d'une équipe complète, homme, femme ou mixte. Seules les équipes complètes et à jour dans leurs licences ou certificats médicaux seront autorisées à prendre le départ.

3.3 Chaque équipier atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.

3.4 Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve.

3.5 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le Raid Lozère Sport Nature.

### ARTICLE 4. MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

4.1 L'inscription de l'équipe est prise en compte à la réception :

- Du bulletin d'inscription dûment rempli et signé,
- Pour chacun des équipiers, d'un certificat médical OU d'une copie de licence sportive en cours de validité pour une discipline dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical,
- Du règlement du montant de l'inscription,
- D'une autorisation parentale pour les mineurs.

4.2 Tarifs :

modalités tarifaires spécifiées dans la rubrique Inscription du site internet

4.3 L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve,
- Le repas d'arrivée,
- Le cadeau souvenir,
- Les cartes et road book,
- Les fournitures diverses (dossards, sport ident, résultats),
- La licence journée pour les non licenciés FFTri

4.4 Le nombre d'équipes est limité à 60, par ordre d'arrivée des inscriptions sur chaque raid.

### ARTICLE 5. ASSURANCES

5.1 Organisation – L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

5.2 Concurrents – nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

### ARTICLE 6. SECURITE

Les règles de sécurité sont celles érigées par la FFTri.

L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route.

## ARTICLE 7. MATERIEL OBLIGATOIRE

La liste du matériel obligatoire est spécifiée dans la rubrique Inscription du site Internet et dépend de l'épreuve. Des contrôles du matériel obligatoire seront effectués au cours de l'épreuve.

## ARTICLE 8. PENALITES ET DISQUALIFICATION

9.1 Des pénalités de temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Absence ou perte du matériel obligatoire.
- Non respect des consignes de sécurité de l'organisation.
- Pollution ou dégradation manifeste des sites.
- Non respect des zones interdites, cultures, populations locales.
- Non respect de tout ou partie de ce règlement.

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de tout engagement envers l'équipe concernée.

9.2 L'organisateur se réserve le droit d'orienter les équipes retardataires sur des options de parcours raccourcis (portes horaires annoncées dans le road book). Des pénalités seront alors infligées à ces équipes. Elles pourront ainsi être classées.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

10.1 Trois classements seront effectués selon les catégories suivantes :

- Scratch,
- Mixte,
- Femme.

10.2 Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après diffusion des résultats.

## ARTICLE 10. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeur fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription.

## ARTICLE 11. MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement de l'épreuve ainsi que son déroulement.